



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le

28 NOV. 2017

Monseigneur,

A l'image des mesures de sécurité et de vigilance que je vous avais demandé de mettre en place à l'occasion des fêtes de Noël 2016, et compte tenu du degré de menace qui reste à un niveau très élevé, je souhaite appeler, une nouvelle fois, votre attention sur la nécessité de renouveler les mesures préconisées dans ma lettre du 20 décembre 2016.

J'ai, cette année encore, demandé aux forces de sécurité de prendre contact avec chaque responsable de paroisse et de programmer des patrouilles au moment de l'entrée et de la sortie des fidèles, et aussi pendant les messes.

Je vous demande de sensibiliser l'ensemble des responsables des paroisses à une grande vigilance ainsi qu'à l'observation des mesures suivantes :

- limitation des accès aux églises (fermeture notamment des accès arrière et latéraux) ;
- limitation du stationnement aux abords des édifices (interdiction de stationnement à solliciter auprès des maires des communes);
- surveillance des accès soit par les équipes de responsables paroissiaux ou de bénévoles. Je me permets de tout particulièrement insister sur ce point ;
- surveillance par les équipes paroissiales avant, pendant et après l'office, sur la présence de sacs ou bagages abandonnés ou suspects ;
- signalement au 17 de tout événement engageant la sécurité.

Mes services (M. Jean-Gabriel Delacroy, directeur de cabinet et Élisabeth Mercier, directrice des sécurités) et moi-même restons à votre disposition pour vous fournir toute précision ou information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous prie d'agréer, Monseigneur, l'expression de ma considération distinguée *et de mon profond respect*

Monseigneur André MARCEAU
Évêque de Nice
Maison épiscopale o
23, avenue Sévigné
06105 Nice Cedex 2

Le Préfet des Alpes-Maritimes
D11011-G 3026

Georges-François LECLERC